

St Georges sur Loire le 20 Octobre 2020



Monsieur Jack MARTIN
Président d'APAE49
La Haute Guibrette
49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

à

Monsieur Marc SCHMITTER
Président de la Communauté de Communes
LOIRE-LAYON-AUBANCE
1, Rue Adrien MESLIER
49170 St GEORGES S/ LOIRE

Objet : A propos des contrôles ANC

Monsieur le Président,

Nous avons, à notre demande, rencontré le 08 Octobre dernier Monsieur Thierry GALLARD en présence de Messieurs Pascal ACOU et Jérôme ACHER-DUBOIS afin d'échanger et d'obtenir des réponses à nos interrogations concernant l'ANC.

Ce fut l'occasion de leur faire part de notre stupéfaction de constater que votre prestataire du moment, le groupe SUEZ, profitait des courriers adressés aux usagers de l'ANC, pour un contrôle de maintenance, pour proposer son tarif de vidanges. Mais nous n'avions qu'un courrier incomplet à leur présenter.

Je vous adresse aujourd'hui ce courrier dans sa globalité et force est de constater que demande de rendez-vous et tarif se côtoient. Il y a très nettement **conflit d'intérêt** car les intérêts personnels de la société SUEZ sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée. On ne peut être à la fois **juge et partie**. De plus n'y a-t-il pas là une certaine forme de pression sur les usagers de l'ANC, parfois fragiles, que l'on incite de manière déguisée à entreprendre une vidange avant contrôle. Cette démarche nous semble totalement intolérable. Les usagers doivent avoir toute liberté quant au choix de leur vidangeur et du moment de l'intervention (dans le respect des règles cela s'entend).

Les trois pages de ce courrier portent un double logo : celui de SUEZ ce qui semble logique mais aussi celui de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, ce qui porte à nous interroger mais nous ne pouvons imaginer un instant que des élus en charge d'un service territorial puissent partager les propos et la stratégie d'une entreprise délégitimée à qui ils ont confié le seul contrôle de l'ANC.

Mais peut-être que SUEZ a pris cette initiative sans votre consentement. Il va sans dire que nous préférerions cette hypothèse ?

Aussi compte-tenu de cette **situation tout à fait inadmissible et illégale** de surcroît, pouvant relever d'un recours auprès du tribunal administratif, nous demandons la suspension immédiate des contrôles de maintenance par ce prestataire.

.../... 1/2

.../...

Le tarif proposé des vidanges serait, selon SUEZ, un tarif négocié avec la CCLLA ; Qu'en est-il exactement ? Permettez-nous, compte-tenu du contexte, de nous poser la question.

Nous avons le sentiment, peut-être à tort, que ce tarif aurait pour objectif de mettre à mal notre association qui peut à certains égards déranger et qui elle-même propose des prix très voisins, voire supérieurs à ses adhérents dans le cas d'une vidange unique et non groupée.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention,

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jack MARTIN
Président d'APAE49

PS : Propos rapportés par un usager de l'ANC : exemple de malhonnêteté : Un habitant du territoire de la CCLLA fait récemment réaliser une vidange à SUEZ. Tarif demandé 220 €. L'usager connaissant le tarif « négocié » en fait part au vidangeur qui ne lui demande alors que 170,50 €.

Est-ce bien sérieux ?

Une copie de ce courrier a été adressée à :

Mr Thierry GALLARD Vice-Président responsable de l'Assainissement à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE ,
et Mr Jérôme ACHER-DUBOIS Responsable Assainissement à la CCLLA

St Georges sur Loire le 20 Octobre 2020



Monsieur Jack MARTIN
Président d'APAE49
La Haute Guibrette
49170 SAINT GEORGES SUR LOIRE

à

Monsieur GALLARD Thierry
Maire des Alleuds
Responsable de l'Assainissement
à la Communauté de Communes
LOIRE-LAYON-AUBANCE

Objet : A propos des contrôles ANC

Monsieur le Vice-Président,

Lors de notre entrevue du Jeudi 08 Octobre nous vous avons fait part de notre stupéfaction de constater que votre prestataire du moment, le groupe SUEZ, profitait des courriers adressés aux usagers de l'ANC, pour un contrôle de maintenance, pour proposer son tarif de vidanges. Mais nous n'avions qu'un courrier incomplet.

Je vous adresse aujourd'hui ce courrier dans sa globalité et force est de constater que demande de rendez-vous et tarif se côtoient. Il y a très nettement **conflit d'intérêt** car les intérêts personnels de la société SUEZ sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée. On ne peut être à la fois **juge et partie**. De plus n'y a-t-il pas là une certaine forme de pression sur les usagers de l'ANC, parfois fragiles, que l'on incite de manière déguisée à entreprendre une vidange avant contrôle. Cette démarche nous semble totalement intolérable. Les usagers doivent avoir toute liberté quant au choix de leur vidangeur et du moment de l'intervention (dans le respect des règles cela s'entend).

Les trois pages de ce courrier portent un double logo : celui de SUEZ ce qui semble logique mais aussi celui de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, ce qui porte à nous interroger mais nous ne pouvons imaginer un instant que des élus en charge d'un service territorial puissent partager les propos et la stratégie d'une entreprise délégataire à qui ils ont confié le seul contrôle de l'ANC.

Mais peut-être que SUEZ a pris cette initiative sans votre consentement. Il va sans dire que nous préférierions cette hypothèse ?

Aussi compte-tenu de cette **situation tout à fait inadmissible et illégale** de surcroît, pouvant relever d'un recours auprès du tribunal administratif, nous demandons la suspension immédiate des contrôles de maintenance par ce prestataire.

.../... 1/2

.../...

Le tarif des vidanges proposé serait, selon SUEZ, un tarif négocié avec la CCLLA ; Qu'en est-il exactement ? Permettez-nous, compte-tenu du contexte, de nous poser la question.

Nous avons le sentiment, peut-être à tort, que ce tarif aurait pour objectif de mettre à mal notre association qui peut à certains égards déranger et qui elle-même propose des prix très voisins, voire supérieurs à ses adhérents dans le cas d'une vidange unique et non groupée.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention,

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jack MARTIN
Président d'APAE49

PS : Propos rapportés par un usager de l'ANC : exemple de malhonnêteté : Un habitant du territoire de la CCLLA fait récemment réaliser une vidange à SUEZ. Tarif demandé 220 €. L'usager connaissant le tarif « négocié » en fait part au vidangeur qui ne lui demande alors que 170,50 €.

Est-ce bien sérieux ?

Une copie de ce courrier a été adressée à :

Mr Marc SCHMITTER Président de la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE
et Mr Jérôme ACHER-DUBOIS Responsable Assainissement à la CCLLA



St Georges sur Loire, le 20 Octobre 2020

Monsieur Jack MARTIN
Président de l' A.P.A.E.49
La Haute Guibrette
49170 ST GEORGES SUR LOIRE

à

Monsieur ACHER-DUBOIS Jérôme
Responsable Assainissement
Communauté de Communes
Layon Loire Aubance

Objet : A propos des contrôles ANC

Monsieur,

Lors de notre entrevue du Jeudi 08 Octobre nous vous avons fait part de notre stupéfaction de constater que votre prestataire du moment, le groupe SUEZ, profitait des courriers adressés aux usagers de l'ANC, pour un contrôle de maintenance, pour proposer son tarif de vidanges. Mais nous n'avions qu'un courrier incomplet.

Je vous adresse aujourd'hui ce courrier dans sa globalité et force est de constater que demande de rendez-vous et tarif se côtoient. Il y a très nettement **conflit d'intérêt** car les intérêts personnels de la société SUEZ sont en concurrence avec la mission qui lui est confiée. On ne peut être à la fois **juge et partie**. De plus n'y a-t-il pas là une certaine forme de pression sur les usagers de l'ANC, parfois fragiles, que l'on incite de manière déguisée à entreprendre une vidange avant contrôle. Cette démarche nous semble totalement intolérable. Les usagers doivent avoir toute liberté quant au choix de leur vidangeur et du moment de l'intervention (dans le respect des règles cela s'entend).

Les trois pages de ce courrier portent un double logo : celui de SUEZ ce qui semble logique mais aussi celui de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance, ce qui porte à nous interroger mais nous ne pouvons imaginer un instant que des élus en charge d'un service territorial puissent partager les propos et la stratégie d'une entreprise délégitimée à qui ils ont confié le seul contrôle de l'ANC.

Mais peut-être que SUEZ a pris cette initiative sans votre consentement. Il va sans dire que nous préférierions cette hypothèse ?

Aussi compte-tenu de cette **situation tout à fait inadmissible et illégale** de surcroît, pouvant relever d'un recours auprès du tribunal administratif, nous demandons la suspension immédiate des contrôles de maintenance par ce prestataire.

.../... 1/2

.../...

Le tarif des vidanges proposé serait, selon SUEZ, un tarif négocié avec la CCLLA ; Qu'en est-il exactement ? Permettez-nous, compte-tenu du contexte, de nous poser la question.

Nous avons le sentiment, peut-être à tort, que ce tarif aurait pour objectif de mettre à mal notre association qui peut à certains égards déranger et qui elle-même propose des prix très voisins, voire supérieurs à ses adhérents dans le cas d'une vidange unique et non groupée.

En espérant que ce courrier retiendra toute votre attention,

Veuillez agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Jack MARTIN
Président d'APAE49

PS : Propos rapportés par un usager de l'ANC : exemple de malhonnêteté : Un habitant du territoire de la CCLLA fait récemment réaliser une vidange à SUEZ. Tarif demandé 220 €. L'usager connaissant le tarif « négocié » en fait part au vidangeur qui ne lui demande alors que 170,50 €.

Est-ce bien sérieux ?

Une copie de ce courrier a été adressée à :

Mr Marc SCHMITTER Président de la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE
et Mr Thierry GALLARD Vice-Président responsable de l'Assainissement à la Communauté de Communes LOIRE-LAYON-AUBANCE ,